

Délibération DEL-B-2025-024

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 FEVRIER 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU

Absents (3) : Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, François MARY

Date de convocation : 12-02-2025

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Demande de subventions pour 4 dispositifs NATURA 2000

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-B-2023-052 du 20/06/2023 validant le renouvellement de la mission d'animation du site NATURA 2000 pour la période 2023-2025 et son plan de financement,

Considérant la convention d'entente avec la Communauté de Communes du Thouarsais du 24 novembre 2022 relative à la protection et la valorisation de la vallée de l'Argenton et son avenant 1 prolongeant la convention jusqu'en 2028.

Le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » est un espace naturel remarquable délimité par l'arrêté ministériel du 17/10/2008 qui s'étend sur deux communes : Argentonnay et Val-en-Vignes.

L'animation du site est assurée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la présidence du Comité de Pilotage par la Communauté de Communes du Thouarsais (Mme Sylvie GERFAULT). Cette mission s'inscrit dans la convention d'entente et son avenant n°1 signés avec la Communauté de Communes du Thouarsais pour la période 2023-2028.

Parmi les outils de gestion du site NATURA 2000, figure les contrats NATURA 2000, qui permettent de restaurer et d'entretenir les habitats naturels et espèces les plus fragiles avec des financements européens (fonds FEADER), gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les contrats NATURA 2000 portés par l'Agglo2B sont arrivés à termes fin 2023 et nous avons la possibilité de les renouveler pour 4 ans en répondant à l'appel à projets de la Région. Ainsi, il est prévu de renouveler les 4 contrats suivants :

- Le Clos de l'oncle Georges à Argentonny
- Hautibus-barrage à Argentonny
- Les Portes à Argentonny
- Le Coteau Girard à Val-en-Vignes

Pour ces 4 sites, il s'agit de travaux d'entretien de coteaux par débroussaillage qui peuvent bénéficier de 80 % de subventions.

Les 4 projets de contrats sont estimés à 62 825,40 € TTC et bénéficient de 80% de subventions de l'Europe (fonds FEADER), soit 50 260,32 € TTC.

Le montant restant à financer de 12 565,08 €, sera partagé entre l'Agglo2B et la Communauté de Communes du Thouarsais, conformément aux modalités fixées par l'entente qui prévoit que chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire, comme suit :

- Agglo2B : 11 138,82 €, soit 18%
- CCT : 1 426,26 €, soit 2%

Le plan de financement prévu est le suivant :

BUDGET: GENERAL						
PROJET : Renouvellement de 4 contrats NATURA 2000 2025-2028						
Fonctionnement						
Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		Etat avancement subventions
		20,00%		Subventions	%	
Dépenses éligibles	52 354,50 €	10 470,90 €	62 825,40 €	51 686,58 €	82,27%	
Contrat Clos de l'oncle Georges	17 184,75 €	3 436,95 €	20 621,70 €	Région (fonds FEADER)	50 260,32 €	80,00% <i>espéré</i>
Contrat Hautibus-barrage	15 908,75 €	3 181,75 €	19 090,50 €			
Contrat Les Portes	13 318,25 €	2 663,65 €	15 981,90 €			
Contrat Coteau Girard	5 942,75 €	1 188,55 €	7 131,30 €	Com. Com. Du Thouarais	1 426,26 €	2,27% <i>Conv. d'entente</i>
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	11 138,82 €	17,73%
				Emprunt		
				Autofinancement	11 138,82 €	17,73%
TOTAL HT	52 354,50 €	20 941,80 €	62 825,40 €		62 825,40 €	100,00%

Le bureau communautaire, est invité à :

- **approuver les 4 projets de contrats NATURA 2000 et leurs plans de financement pour la période 2025-2028 ;**
- **solliciter les fonds européens (FEADER), pour l'octroi d'une subvention pour la mission 2024-2025 à hauteur de 80 % maximum ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **20 FEV. 2025**

Notifié ou publié le **20 FEV. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

